

# CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE

L'évaluation des risques

pour

Les établissements de

L'Enseignement Privé à but Non Lucratif



**JANVIER 2024**

# Synthèse opérationnelle

## Synthèse globale des données recueillies :

Globalement les risques semblent maîtrisés et les mesures de prévention en place ramènent les niveaux de risques sous la barre de 6 (9 est le seuil du risque qui impose une action immédiate et le risque maximum est 16).

Dans cette synthèse nous ne parlons pas des risques liés à l'épidémie COVID 19 dans la mesure où cette épidémie est heureusement derrière nous.

Deux risques dépassent le score de 6 : l'accessibilité et les risques de chutes de plain-pied qui sont la cause principale des accidents de travail dans l'enseignement primaire et secondaire confondus. Des mesures de prévention ont été mises en place en 2023 et sont en place en 2024. A noter toutefois que beaucoup de ces mesures ne sont pas encore enregistrées dans G2P comme « Réalisées ».

Le risque lié à l'absence de « Registre d'accessibilité » est plus précisément un risque juridique pour les établissements. Il faut cependant considérer que la gestion de l'accessibilité a un impact important sur les voies de circulation et de ce fait sur le risque de chute.

Le risque R214 - Exigences émotionnelles - est le troisième risque sur la liste. Un travail d'identification des situations de travail porteuses de ce type de risque doit être fait en amont et les salariés potentiellement exposés identifiés.

Cela permettra de mettre en place des mesures de prévention primaires visant à éviter l'apparition de ces situations de travail.

Ceci permettra également de définir les programmes de formation ou d'accompagnement des salariés de façon plus pertinente.

# CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE

## SOMMAIRE

1. L'évaluation des Risques Professionnels
  - 1.1 Les enjeux
  - 1.2 La démarche
  - 1.3 La méthodologie
  
2. Les risques professionnels dans les structures
  - 2.1 Constat accidentologie
  - 2.2 Caractéristiques des répondants
  - 2.2 Synthèse
  
3. Analyse par Unité de Travail



# **1 - L'Evaluation des Risques Professionnels**

**1.1 Enjeux**

**1.2 Démarche**

**1.3 Méthodologie**

# L'Évaluation des Risques Professionnels

## Les enjeux

**L'analyse des risques professionnels** constitue l'un des principaux leviers de progrès dans l'entreprise. Elle lui est utile puisqu'elle contribue à améliorer son fonctionnement et à consolider la maîtrise de ses risques.

**L'identification des risques** auxquels sont exposés les salariés d'un établissement, a pour objectif de mettre en place des actions de prévention couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. C'est l'**étape initiale** de toute démarche de prévention en santé et sécurité au travail.

**L'évaluation des risques professionnels** constitue l'un des principes généraux de prévention énoncés dans le Code du travail (articles L.4121-2 et L.4121-3). Elle englobe :

- L'identification et la hiérarchisation des risques
- La mise en place d'actions de prévention

**La responsabilité de l'employeur** s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

**Le Document Unique d'Évaluation des Risques**, synthèse de l'analyse des risques et des actions de prévention, est le premier élément de preuve du respect par l'employeur de cette obligation.

**L'Évaluation des Risques** est également un préalable indispensable pour prétendre à toute aide de la CNAM en matière de prévention.

# L'Évaluation des Risques Professionnels

## La démarche

### La phase terrain

Pour initier la démarche d'évaluation des risques : réaliser un recueil de l'accidentologie.

#### **Objectif :**

- Garantir une analyse de l'activité professionnelle la plus proche possible des conditions de travail réelles
- Permettre d'identifier les situations de travail porteuses de risques

### L'analyse de l'activité

#### **Construction de questionnaires :**

- Questions rédigées en fonction des types de risque / situations de travail
- Analyse des mesures de prévention en place
- Proposition de mesures à mettre en place

# L'Évaluation des Risques Professionnels

## La Méthodologie

### Calcul du niveau de criticité du risque :

Niveau moyen de risque du secteur :

- Fréquence : évaluée de 1 à 4
- Gravité : évaluée de 1 à 4

Pour chaque Unité de Travail et pour chaque risque, le niveau moyen de risque du secteur est déterminé en fonction :

- Des données du secteur par code NAF (sources CNAM\*)
- Des expertises et des audits réalisés dans les structures

### Niveau de risque de la structure :

En fonction des réponses, un coefficient de pondération est appliqué pour majorer ou minorer le risque moyen du secteur :

- Minoration si le risque est maîtrisé (mise en place d'actions de prévention)
- Majoration si le risque n'est pas ou pas suffisamment maîtrisé

**G2P** indique les actions de prévention mises en place au regard des situations de travail, ou en propose en fonction des réponses apportées.

# L'Évaluation des Risques Professionnels

La méthodologie : grille de criticité

## Code 3 couleurs :

**Vert** = risques maîtrisés (niveaux 1 à 3) : la structure a mis en place des mesures adaptées pour maintenir les risques à un niveau acceptable.

**Orange** = risques insuffisamment maîtrisés (niveaux 4 à 8) : la structure doit envisager des actions de réduction des risques.

**Rouge** = risques non maîtrisés (niveaux 9 à 16) : un plan d'action de prévention doit impérativement être mis en place pour réduire les risques.

4	4	8	9 et +	
3	3	6		
2	2	4	6	8
1	1	2	3	4
Fréquence ↑	1	2	3	4
Gravité →				



# L'Évaluation des Risques Professionnels

## La méthodologie : les scores initiaux de risque

	Accueil - Standard	Administratif	Animation - Vie scolaire	ASEM	Bibliothécaire	Covid 19	Direction	Enseignement supérieur	Enseignement technique	Entretien	Infirmier	Informaticien	Internet	Maintenance	Restauration	Risques Communs	Risques Communs RPS	Technicien de laboratoire
R01 - Chutes de hauteur			6	6	3			2		6		3	3	6	3	6		3
R02 - Chutes de plain pied		6	6	6	6			4		6			4	6	9	9		
R03 - Activité physique et manutentions manuelles	4	3		4	6				6	6	3	4		6	6	6		4
R04 - Manutention mécanique																		
R05 - Effondrements et chutes d'objets		2								2		2		2	2	4		2
R06 - Circulations dans l'entreprise																2		
R07 - Machines et outils		2							4	1				6	4	2		
R08 - Produits et substances dangereuses		1		4				4	4	6		2		4	4	4		6
R09 - Electricité									2	3		4		4	2	2		
R10 - Ambiances climatiques, poussière									6			2		2	2	2		2
R11 - Bruit			6	6					2					4		4		
R12 - Eclairage	4	2												2		4		
R13 - Utilisation d'écrans	4	4	1	1												4		
R14 - Manque d'hygiène				6	2				4	4	6			2	2	2		2
R141 - Risque Infectieux						12										4		
R15 - Incendies et explosions			4	4									4	4	4	4		4
R16 - Entreprises extérieures																3		
R17 - Défaut de formation et organisation SST			4	2				6	6		2	2	6	2		4		6
R18 - Risques Routiers							8						4	6		4		
R19 - Rayonnements																2		
R20 - Agressions	6	3													3			
R21 - Risques psychosociaux	6	6	6	6	6	9	6	6	6		6	6	6	6	6			6
R211 - Exigences du travail	6	6	6	6	6		6		6		6	6		6			6	6
R212 - Insécurité du travail											6						6	
R213 - Conflits de valeurs émotionnelles			6	6							6							6
R215 - Autonomie			6								6							6
R216 - Relation au travail extérieur	6	6	6	6			6		6		6	6					6	6
R23 - Travailleurs isolés			2							3			4	6		3		
R99 - Défaut d'accessibilité																6		



## **2 – Les risques professionnels dans les structures**

**2.1 Constat accidentologie**

**2.2 Caractéristiques des répondants**

**2.2 Synthèse pour la branche**

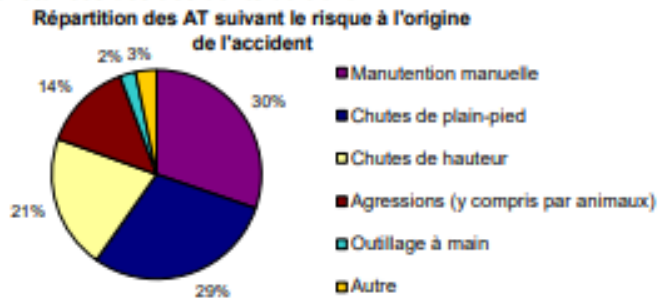
# Les risques professionnels dans les établissements

## Constat accidentologie

Pour mémoire, les statistiques CNAM des accidents de travail de 2021

Code activité 8531 Z : enseignement secondaire (Source AMELI)

### Circonstances des accidents du travail



### Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque à l'origine de l'accident	%
Manutention manuelle	30%
Chutes de plain-pied	29%
Chutes de hauteur	21%
Agressions (y compris par animaux)	14%
Outillage à main	2%
Autre	3%

Code activité 8520 Z : enseignement primaire (Source AMELI)

### Circonstances des accidents du travail



### Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque à l'origine de l'accident	%
Chutes de plain-pied	44%
Manutention manuelle	33%
Chutes de hauteur	15%
Outillage à main	3%
Agressions (y compris par animaux)	3%
Autre	2%

## Les risques professionnels dans les établissements

### Caractéristiques des répondants depuis la mise en place de G2P

935 entreprises représentant un total de 1 152 sites utilisent G2P.

1 538 structures inscrites dans G2P n'ont pas encore commencé à compléter les questionnaires pour réaliser leur DUER.

A la date du 01/03/2024 441 DUER sont en places et finalisés dont 140 à jour de moins d'un an et 301 qui sont à actualiser.

### Répartition par le nombre de salariés :

Nbre de salariés	0 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 49	50 à 199	200 à 499	500 à 1999
Nbre de sites	323	185	188	191	201	37	24

### Répartition par département :

Dép.	0	1	2	3	4	6	7	8	10	11
Nbre sites	3	16	3	2	2	12	2	7	5	1
Dép.	12	13	14	15	16	17	18	20	21	22
Nbre sites	9	27	9	2	5	9	1	1	7	19
Dép.	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33
Nbre sites	1	9	6	7	1	10	18	14	1	25
Dép.	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43
Nbre sites	8	10	5	12	16	5	2	7	23	8
Dép.	44	45	46	47	49	50	51	53	54	55
Nbre sites	73	14	1	4	55	9	16	26	7	5
Dép.	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65
Nbre sites	60	4	7	87	8	5	21	19	18	2
Dép.	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76
Nbre sites	3	3	37	1	7	15	4	1	61	20
Dép.	77	78	79	80	81	83	84	85	86	87
Nbre sites	11	27	1	7	9	7	5	50	3	1
Dép.	88	89	90	91	92	93	94	95	971	974
Nbre sites	2	8	3	11	30	13	25	6	1	6

**Répartition par code NAF :** (les plus significatives parmi les réponses correctement documentées)

CODE NAF	8531 Z	8520 Z	8532Z	Absent ou non significatif
Nbre de sites	126	77	22	924

## Les risques professionnels dans les établissements

Caractéristiques des répondants : les Unités de Travail choisies

Unité de travail	Nbre de sites
Accueil-standard	846
Administratif	814
Direction	780
Risques communs	680
Animation- Vie scolaire	629
Entretien	616
Risques communs RPS	572
ASEM	517
Ne plus répondre	428
Maintenance	410
Restauration	356
Bibliothécaire	341
Informaticien	290
Enseignement technique	201
Risque Infectieux	188
Infirmier	187
Technicien de laboratoire	158
Enseignement supérieur	133
Internat	107

## Les risques professionnels dans les établissements

### Avancement des DUER

A_JOUR	OBSOLETE	NON FINALISE
140	301	708

### Avancement des DUER par région

Bourgogne-Franche-Comté			Bretagne			Centre-Val de Loire		
A_JOUR	NON FINALISE	OBSOLETE	A_JOUR	NON FINALISE	OBSOLETE	A_JOUR	NON FINALISE	OBSOLETE
3	31	13	16	66	17	6	24	10
Grand Est			Hauts de France			Ile de France		
A_JOUR	NON FINALISE	OBSOLETE	A_JOUR	NON FINALISE	OBSOLETE	A_JOUR	NON FINALISE	OBSOLETE
13	30	9	10	70	46	31	122	31
La Réunion		Normandie			Nouvelle-Aquitaine			Guadeloupe
A_JOUR	NON FINALISE	A_JOUR	NON FINALISE	OBSOLETE	A_JOUR	NON FINALISE	OBSOLETE	A_JOUR
5	1	9	34	7	2	48	19	1
Occitanie			PACA			Pays de Loire		
A_JOUR	NON FINALISE	OBSOLETE	A_JOUR	NON FINALISE	OBSOLETE	A_JOUR	NON FINALISE	OBSOLETE
9	35	19	9	25	19	20	146	53
Rhone-Alpes			Corse	0				
A_JOUR	NON FINALISE	OBSOLETE	NON FINALISE	NON FINALISE	OBSOLETE			
6	73	57	1	2	1			

### Adhésion à la mutualisation et avancement des DUER

ADHESION					
OUI			NON		
A_JOUR	NON FINALISE	OBSOLETE	A_JOUR	NON FINALISE	OBSOLETE
128	701	297	12	7	4

# Les risques professionnels dans les établissements

## Synthèse : hiérarchie des risques

Le tableau ci-après représente la hiérarchie des risques toutes UT confondues.

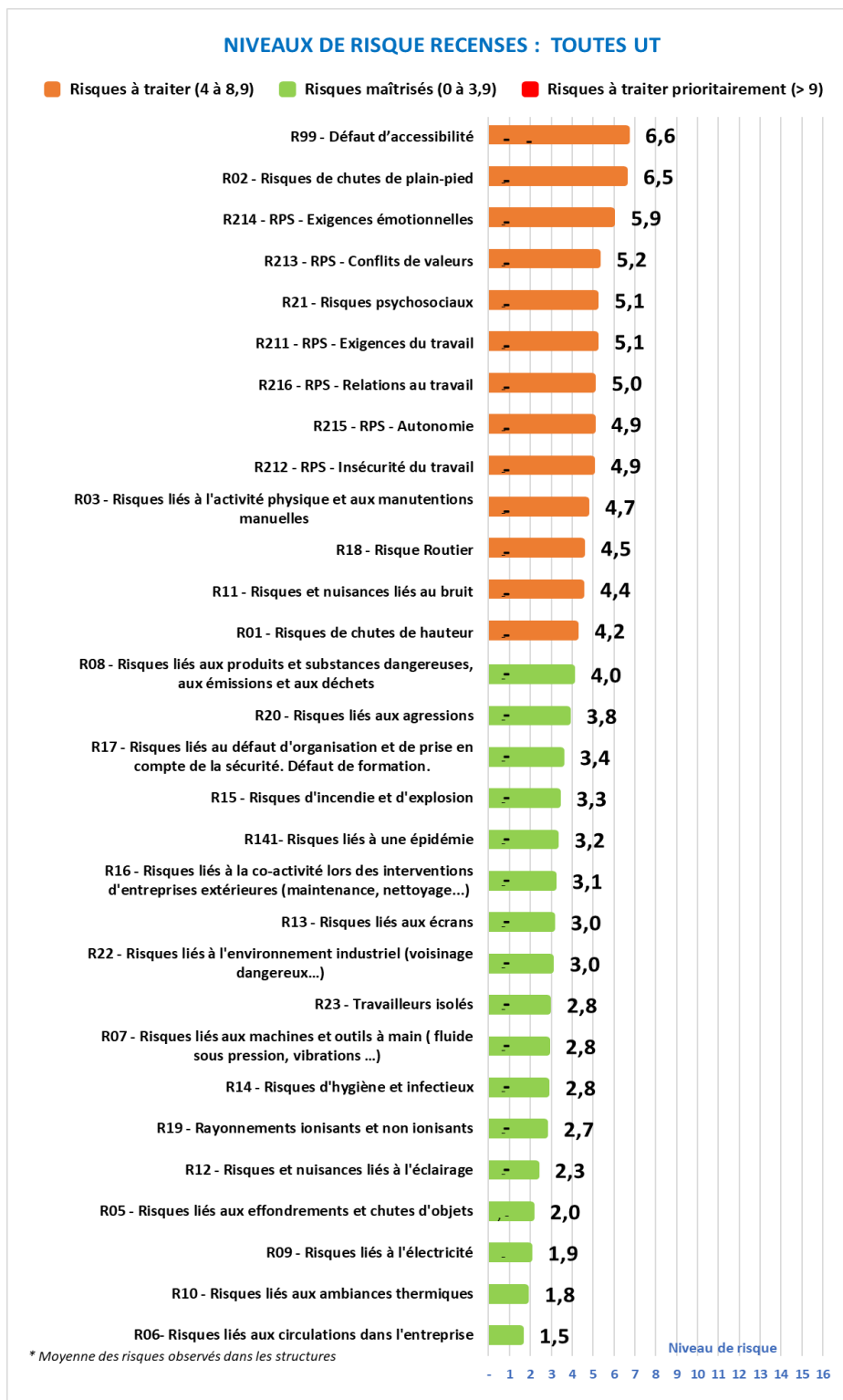
Plus d'un établissement sur deux (53%) n'a pas rédigé son registre Public d'accessibilité (voir ci-dessous)

Le risque de chutes de plain-pied est le premier risque physique.

Le graphique page suivante permet d'identifier les Unités de Travail pour lesquelles ce risque reste prépondérant. Ce sont ensuite l'ensemble des RPS qui apparaissent dans le classement.

Pour un niveau de risque initial de 6 (F = 2 ; G = 3) les RPS sont ramenés à un niveau d'environ 5.

Les Risques liés aux exigences émotionnelles restent toutefois à un niveau proche de celui initial : 5,9.



# Les risques professionnels dans les structures

Les principaux risques après mise en place de prévention

**Légende des couleurs :**  
**VERT :** Le risque est maîtrisé  
**ORANGE :** le risque doit être traité  
**ROUGE :** Le risque doit être traité de façon urgente  
**GRIS :** Le risque n'est pas traité spécifiquement pour l'UT concernée

D'une façon générale le niveau d'évaluation des risques après mesures de prévention en place est inférieur au niveau de départ.

Une analyse détaillée sur le risque de chute de Plain-pied est proposée pages suivantes

	Accueil-standard	Administratif	Animation- Vie scolaire	ASEM	Bibliothécaire	Direction	Enseignement supérieur	Enseignement technique	Entretien	Infirmier	Informaticien	Internet	Maintenance	Restauration	Risques communs	Risques communs RPS	Technicien de laboratoire
R01 - Risques de chutes de hauteur			3,4	4,4	1,8		1,2	4,9		4,3	2,6	4,4	2,1	4,8		2,3	
R02 - Risques de chutes de plain-pied		5,0	4,8	5,0	3,7		3,2	6,4			3,7	4,9	8,0	7,8			
R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	3,6	2,8		3,5	4,7			4,2	5,3	4,3	3,3		6,1	4,6	5,9		4,0
R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets		1,4						1,7					1,6	1,1	3,2		1,5
R06- Risques liés aux circulations dans l'entreprise															1,5		
R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)		1,6						2,3	0,9				4,9	3,1	1,7		
R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets		1,2		3,1			2,3	2,4	5,4		2,3		3,4	2,9	3,7		5,4
R09 - Risques liés à l'électricité								1,2	2,1		3,2		2,5	1,5	1,7		
R10 - Risques liés aux ambiances thermiques								2,2					1,4	1,6	1,8		
R11 - Risques et nuisances liés au bruit			5,8	5,8				1,2			2,1		3,2		3,6		1,8
R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage	2,3	1,1											1,6		3,1		
R13 - Risques liés aux écrans	3,1	3,6	0,7	0,9											3,3		
R14 - Risques d'hygiène et infectieux				4,9	1,5			5,6	3,6	3,8			1,8	1,8	1,7		1,5
R141- Risques liés à une épidémie															3,2		
R15 - Risques d'incendie et d'explosion			2,1	2,3								3,6	3,3	2,4	3,5		2,4
R16 - Risques liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures															3,1		
R17 - Risques liés à l'organisation et de prise en compte de la sécurité Défaut de formation			3,2	1,1			3,5	4,5		1,5	1,5	5,5	1,3		3,7		5,5
R18 - Risque Routier						5,5						4,8	3,1		3,8		
R19 - Rayonnements ionisants et non ionisants															2,7		
R20 - Risques liés aux agressions	6,7	2,8												1,2			
R21 - Risques psychosociaux	5,6	5,0	5,2	4,8	4,9	4,9	5,6	4,9		5,2	4,9	5,5	6,8	5,4			5,3
R211 - RPS - Exigences du travail	4,5	5,4		3,9	4,9	5,0		5,1		4,6	5,1		6,8			5,2	5,3
R212 - RPS - Insécurité du travail									4,9							4,9	
R213 - RPS - Conflits de valeurs			5,3							4,6							
R214 - RPS - Exigences émotionnelles			5,5	6,5						5,7							5,9
R215 - RPS - Autonomie										4,7							5,0
R216 - RPS - Relations au travail	5,1	3,8	5,5	4,1		4,6		4,2		5,2	4,5					5,1	5,4
R22 - Risques liés à l'environnement industriel (voisinage dangereux...)															3,0		
R23 - Travailleurs isolés				1,4					2,6			4,0	4,5		2,9		
R99 - Défaut d'accessibilité															6,6		



# Les risques professionnels dans les établissements

## Zoom sur les RPS : Les exigences émotionnelles

### Les réponses les plus significatives aux questions sur le risque R214

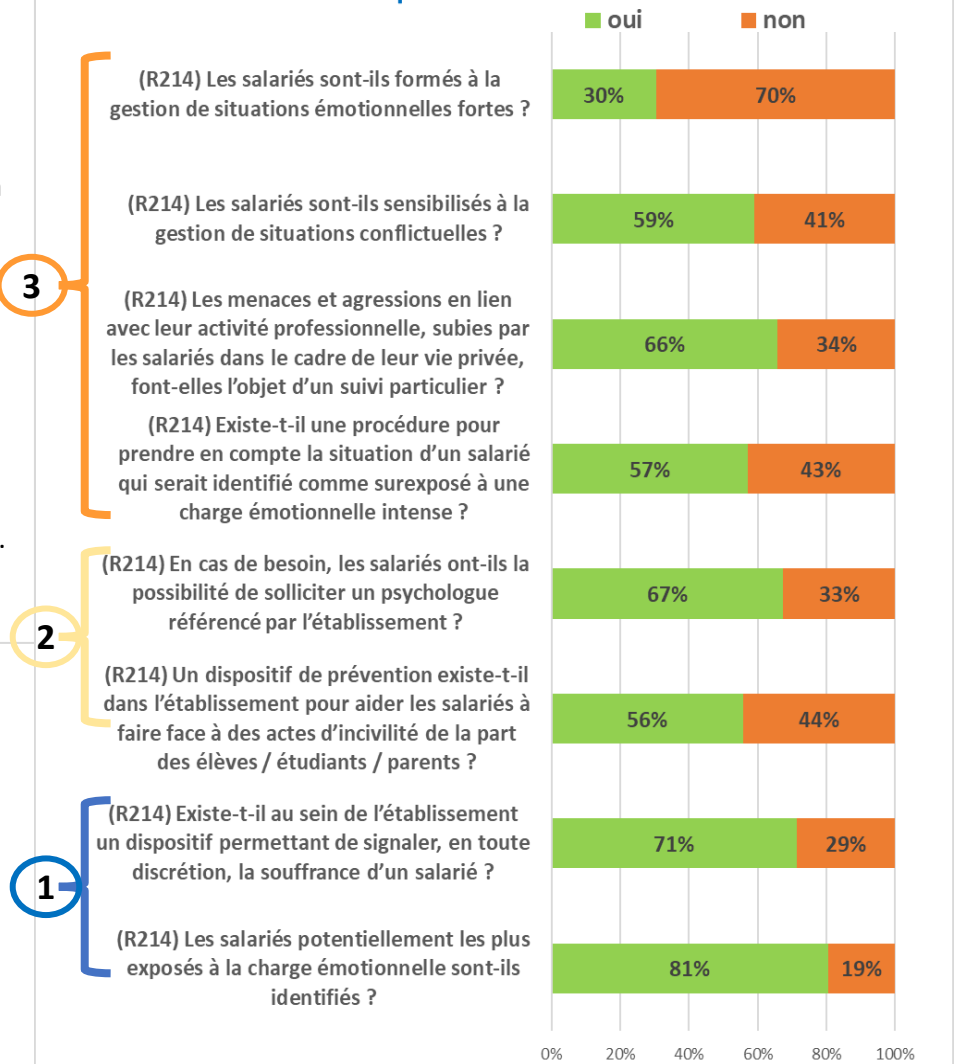
L'identification des salariés potentiellement exposés et ceux exposés est un préalable. **1**

Il doit conduire à l'identification des situations qui exposent ces salariés à ce type de risques et à la mise en place d'un dispositif de prévention. C'est le cas dans 56 % des établissements **2**

Dans le cas de situations avérées, la prise en compte par les établissements des salariés et la formation des salariés à gérer ces situations n'est pas toujours le cas. **3**

#### Réponses aux questions :

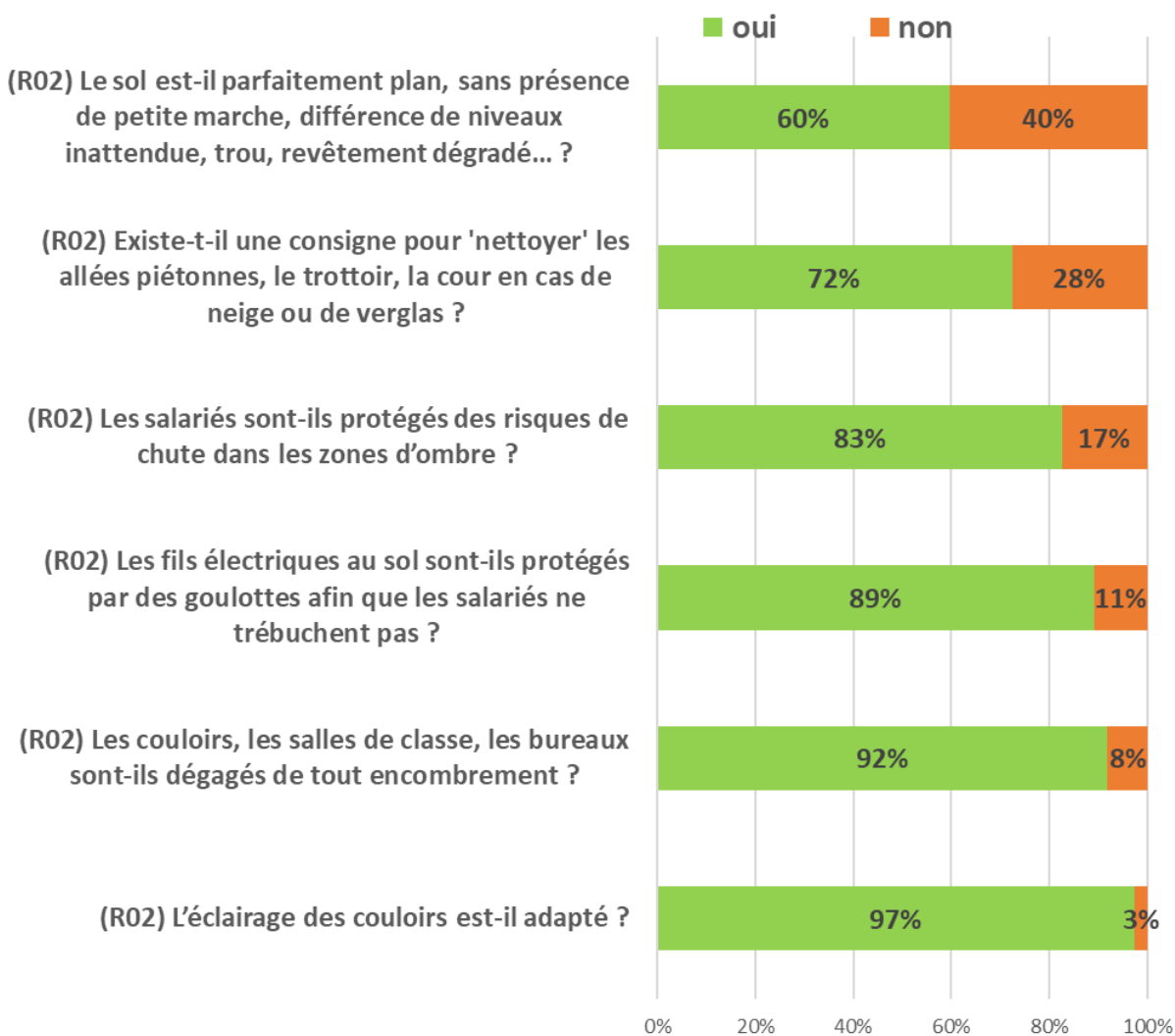
#### R214 - RPS - Exigences émotionnelles - Risques communs RPS



# Les risques professionnels dans les établissements

## Zoom sur les risques de chutes de plain-pied

### Réponses aux questions : R02 - Risques de chutes de plain-pied - Risques communs



Rappel : les chutes de plain-pied sont la première cause d'accident dans l'ensemble Primaire + secondaire selon les données d'accidentologie fournies par l'assurance maladie (31% en 2021).

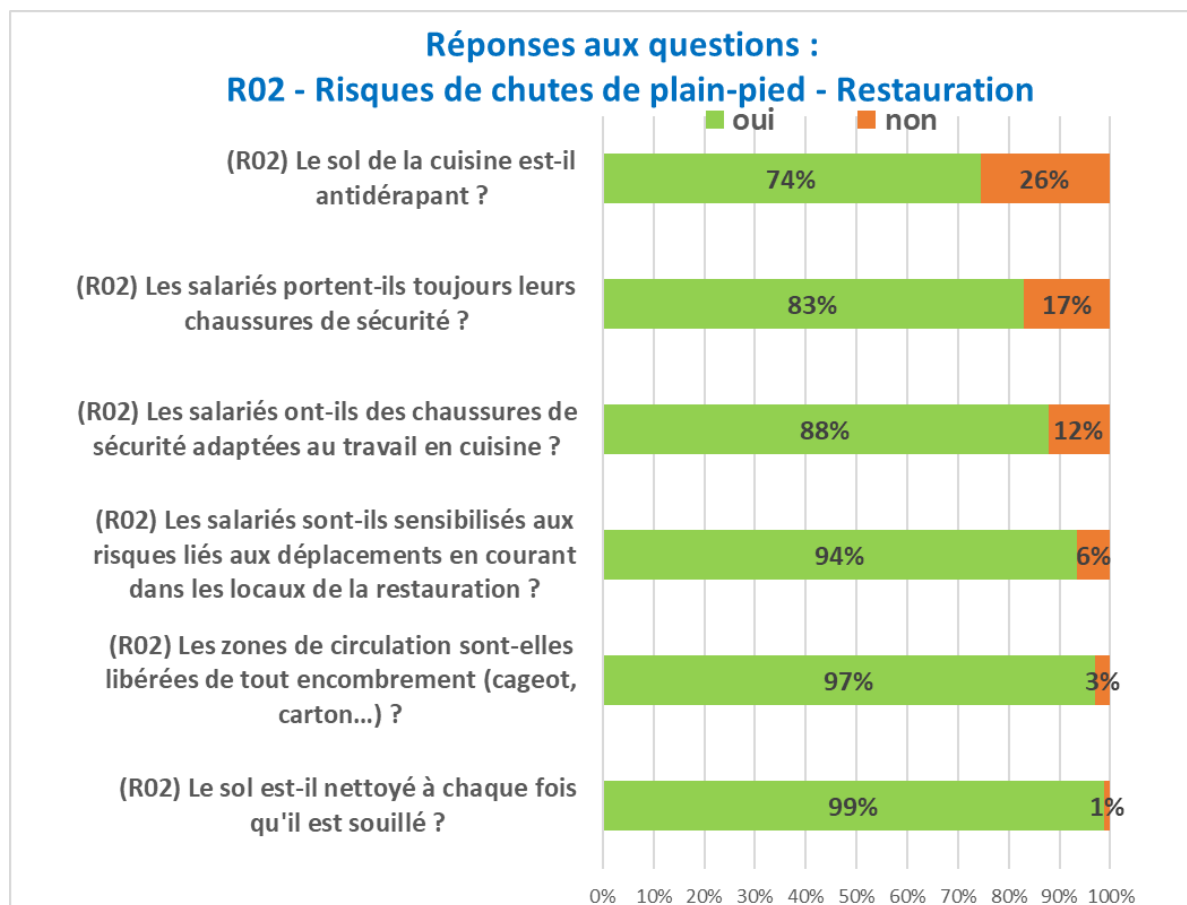
Le graphique ci-dessus montre que les mesures de prévention les plus immédiatement accessibles sont en place : éclairage, rangement, dégagement des sols...

Les gains en matière de prévention des accidents portent sur l'état des sols et sur la recherche d'aménagements des « petits changements de niveaux » : une marche peut être parfois remplacée par une pente.

Ne pas oublier les facteurs aggravants de la fréquence des chutes : le verglas, les feuilles glissantes, l'eau au sol dans les entrées...

# Les risques professionnels dans les établissements

## Zoom sur les risques de chutes de plain-pied



Dans les métiers de la cuisine collective, les chutes de plain-pied représentent 20 % des accidents (source assurance maladie 2021 code 5629A)

Le graphique ci-dessus montre également que le rangement et le désencombrement des zones de circulation est bien en place et que les sols sont gardés propres.

Cependant, même si une part des salariés dispose de chaussures de sécurité adaptées et les portent (mais pas toutes ou tous), cette mesure individuelle de prévention ne peut remplacer la mise en place de sols adaptés et antidérapants chaque fois que c'est possible.

# Les risques professionnels dans les établissements

## Les mesures de prévention

Sur la base de 441 sites ayant finalisé leur DUER, cela représente :

pour 2023 :  
2 665 mesures de prévention  
soit 6 par site en moyenne

Pour 2024 :  
2 194 mesures soit en moyenne  
5 mesures par site.

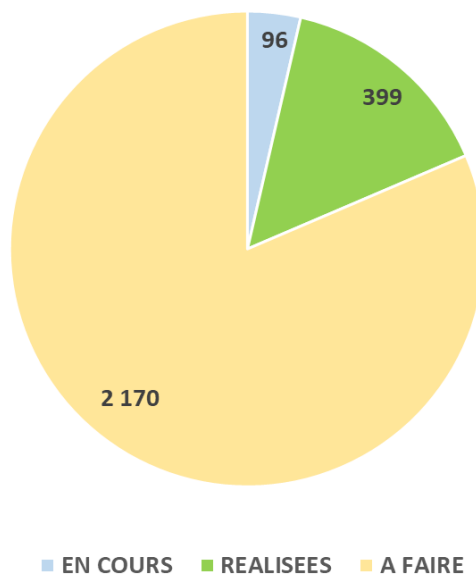
Constat : les sites ont du mal à « finaliser » et « acter » la mise en place des mesures.

C'est un point déterminant pour que le DUER soit efficace et valide : les mesures de prévention doivent être « réalisées ».

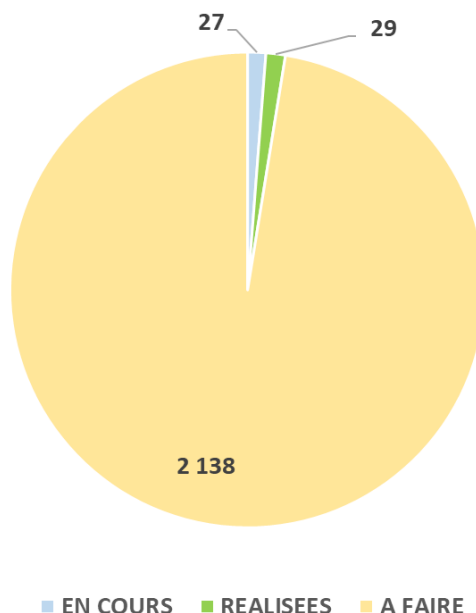
Elles doivent également, depuis la loi de août 2021 sur la Sécurité Sociale et les décrets d'application, être associées à un budget, un planning et des indicateurs de résultat. G2P intègre cette disposition.

Notre recommandation : ne retenir que deux ou trois mesures sur une période de 6 mois et les mener à bien pour entrer dans une logique de « réussite » et de « progrès »

### STATUT DES MESURES DE PREVENTION 2023



### STATUT DES MESURES DE PREVENTION 2024

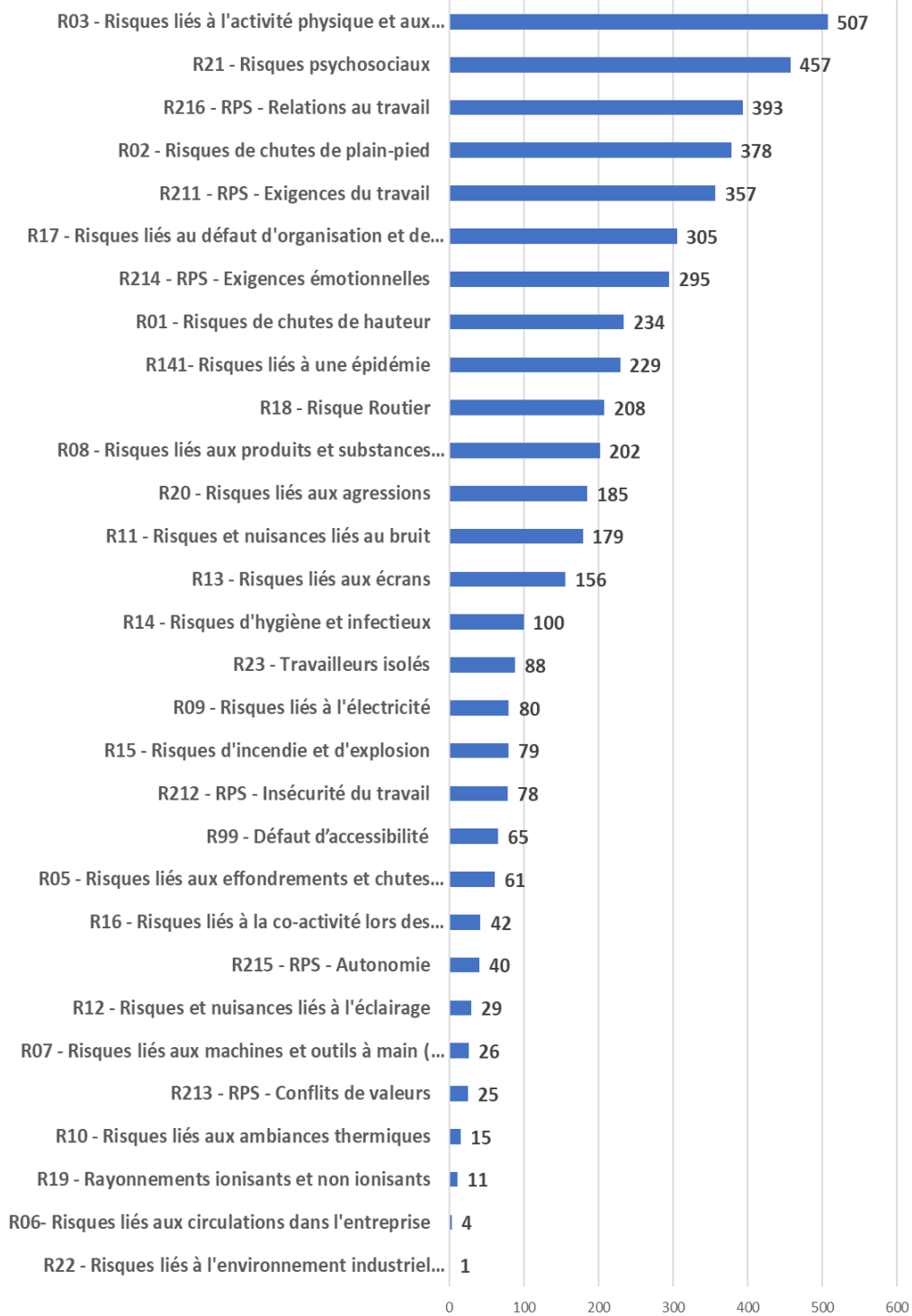


# Les risques professionnels dans établissements

## Les mesures de prévention

Les principaux risques identifiés se retrouvent bien dans les choix et le nombre de mesures de prévention.

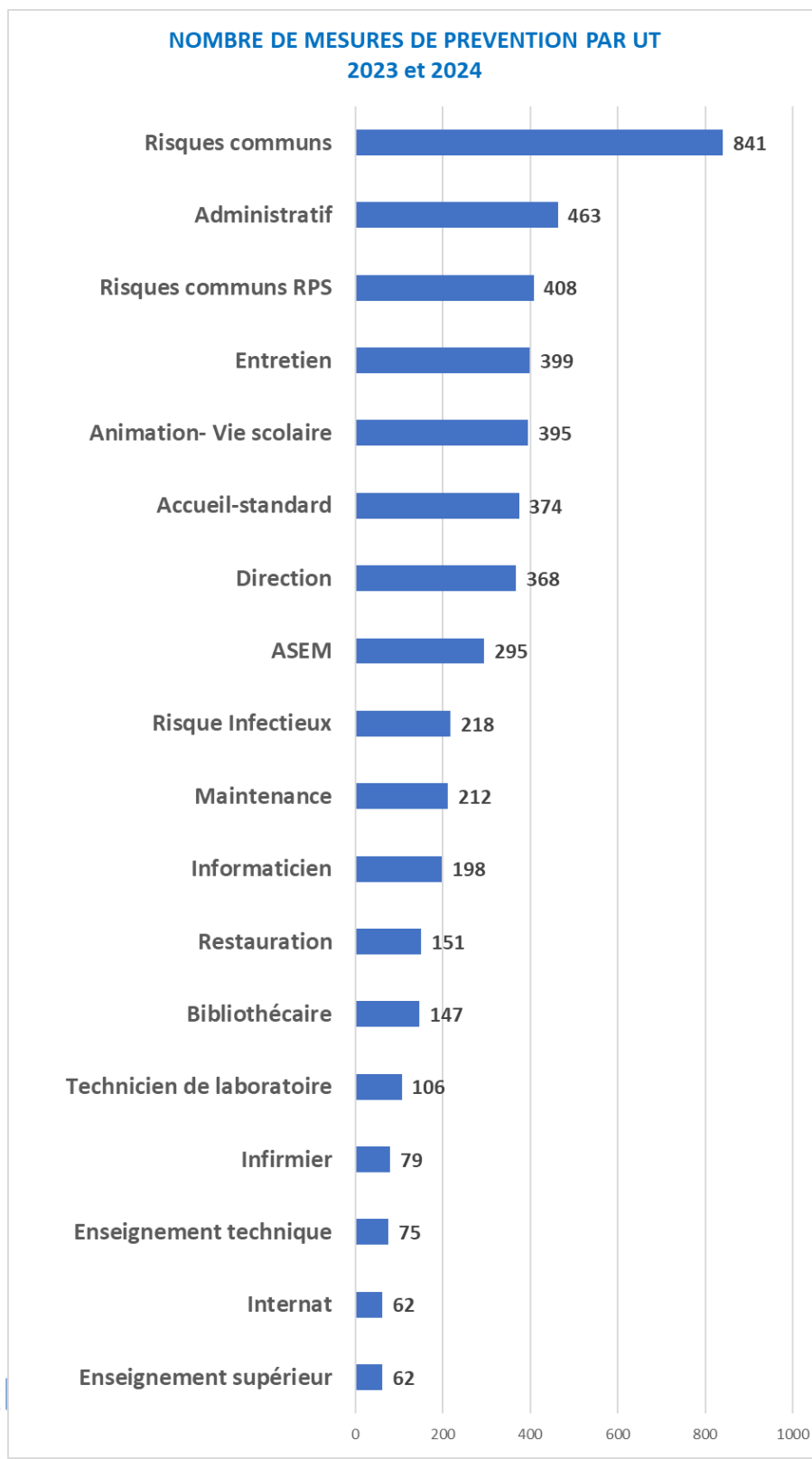
### NOMBRE ACTIONS DE PREVENTION PAR RISQUE 2023 et 2024



# Les risques professionnels dans les établissements

## Les mesures de prévention

Au total, dans G2P, 4853 mesures de prévention ont été retenues pour élaborer les plans d'action des structures.



# Les risques professionnels dans les établissements

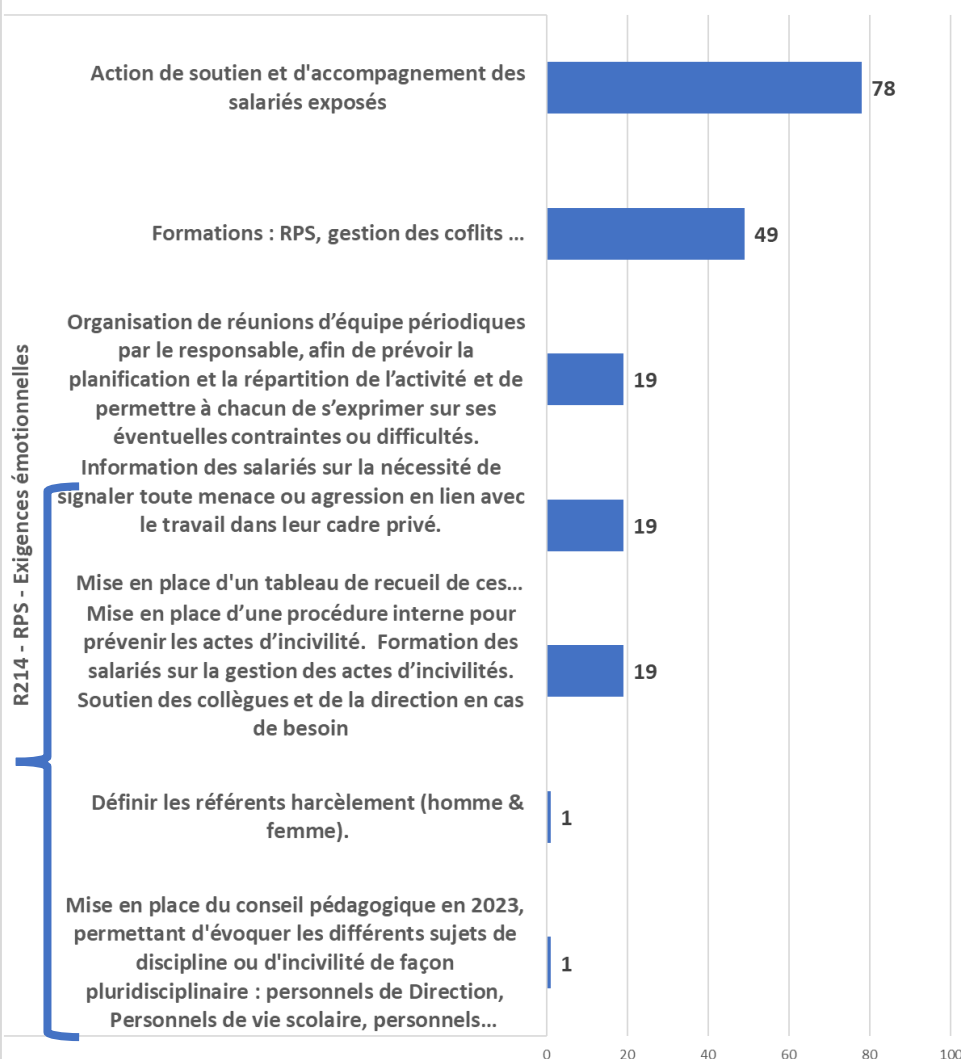
## Les mesures de prévention : zoom sur le risque R214 : les exigences émotionnelles

Les mesures les plus choisies par les établissements portent sur des actions de soutien aux salariés « victimes » d'une charge émotionnelle trop forte. Ces actions entrent dans le cadre des mesures dites « tertiaires ». C'est-à-dire celle qui « soignent » plutôt que de prévenir le risque.

Viennent ensuite en nombre les formations diverses permettant aux salariés de réagir et de gérer ces situations. Ce sont des mesures dites « secondaires ».

Il faut privilégier les mesures dites « primaires » qui anticipent les situations de travail potentiellement dangereuses du point de vue de l'exigence émotionnelle. C'est-à-dire identifier ces situations en étudiant les cas avérés, en identifiant les causes et en mettant en place les mesures pour que ces situations soient traitées au tout début ou même évitées complètement.

### MESURES DE PREVENTION UT : Risques communs RPS R214 Exigences émotionnelles Années 2023 et 2024



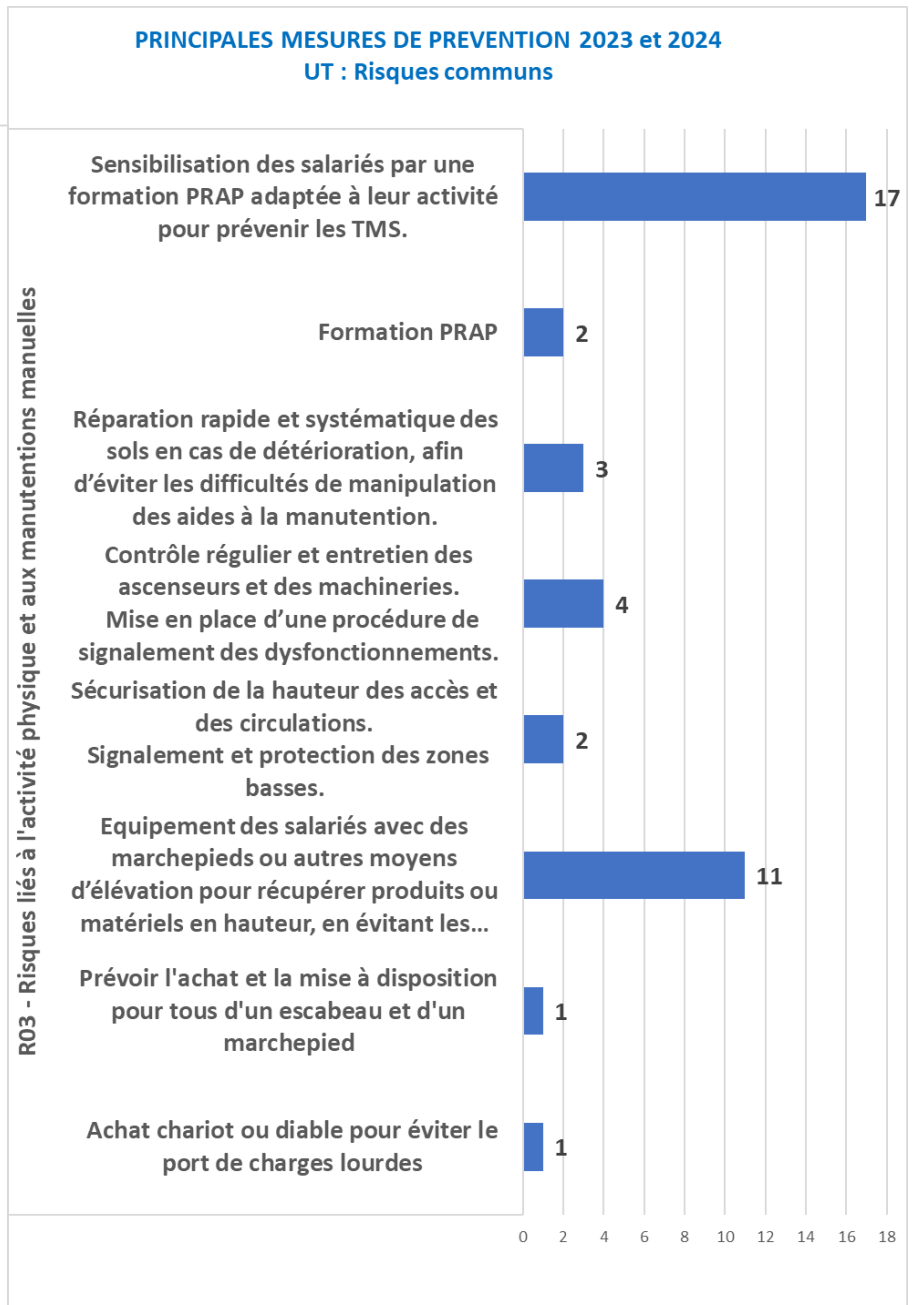
# Les risques professionnels dans les établissements

Les mesures de prévention : zoom sur le risque R03 : risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

Les risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles :

Les formations représentent presque la moitié de mesures de prévention : 19 sur 41.

L'équipement des salariés avec du matériel est l'autre poste important des mesures de prévention de ce risque.





# Les risques professionnels dans les établissements

## Les mesures de prévention : zoom sur les risques de chute de plain-pied

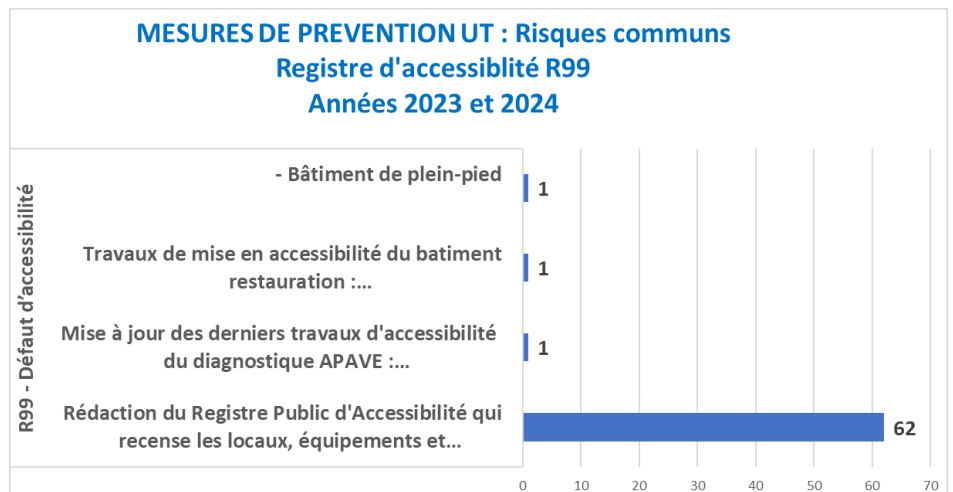
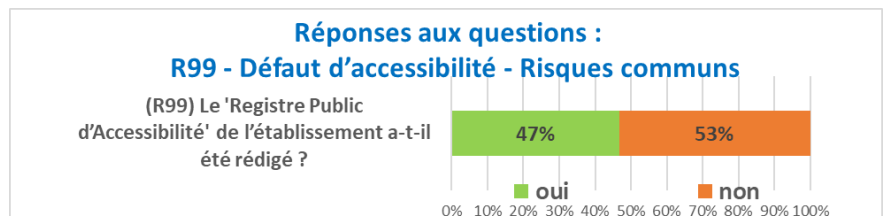
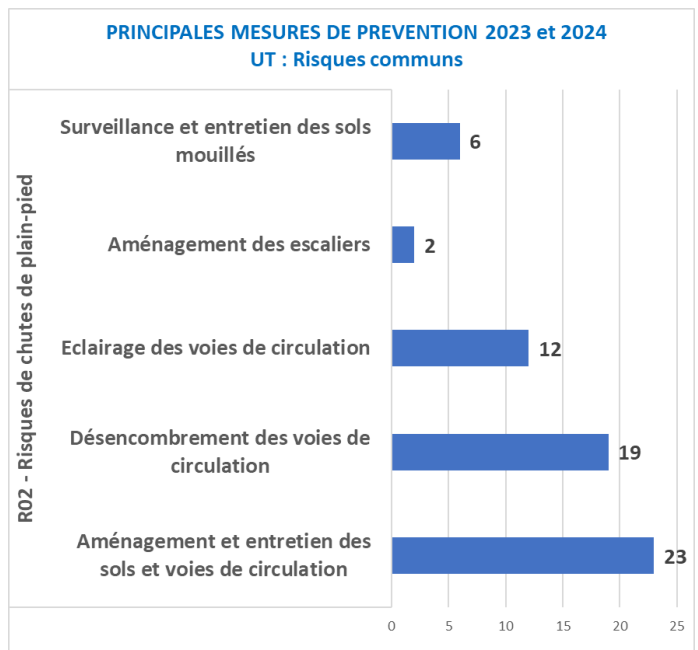
Les risques de chute (R02) : 62 mesures.

C'est le 2<sup>ème</sup> risque dans l'évaluation.

Le R99 : accessibilité.

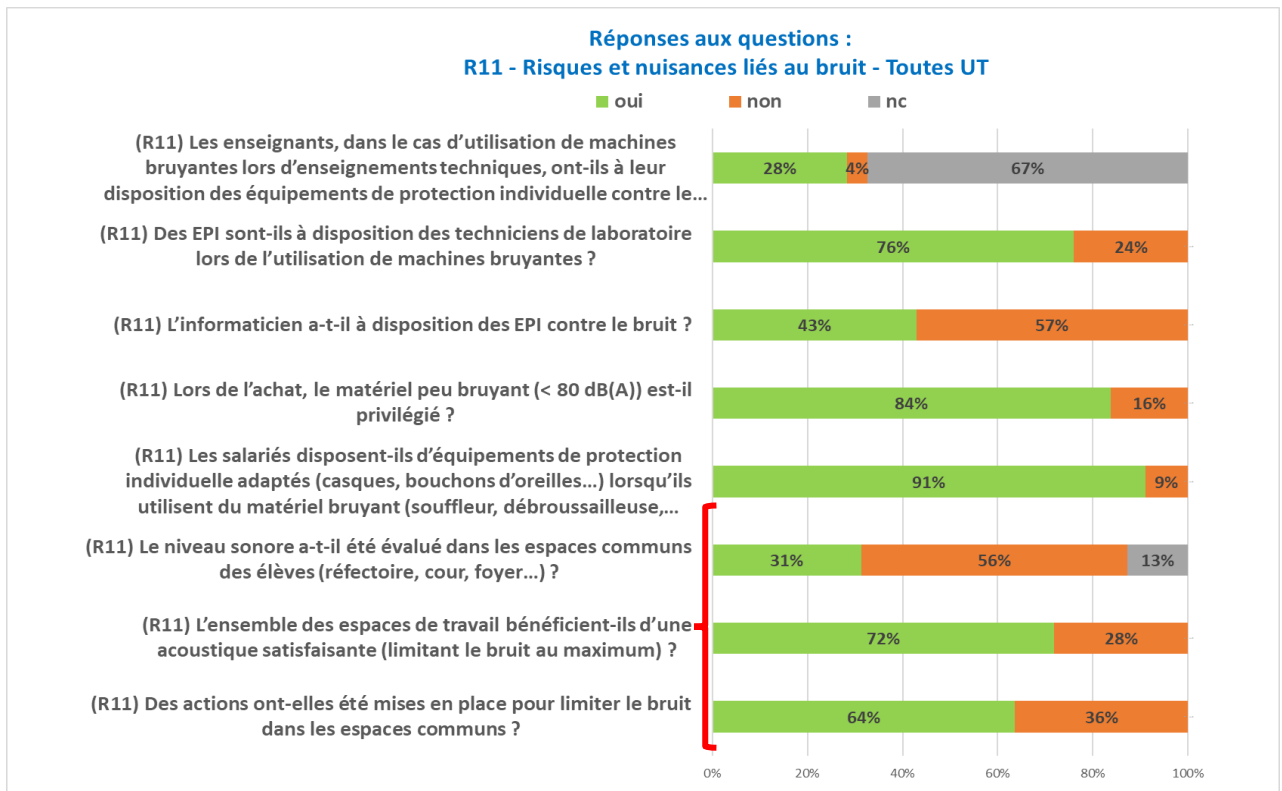
Il s'agit plus d'une obligation réglementaire mais l'impact est fort sur les voies de circulation.

Un établissement sur deux ne dispose pas de son registre d'accessibilité.



# Les risques professionnels dans les établissements

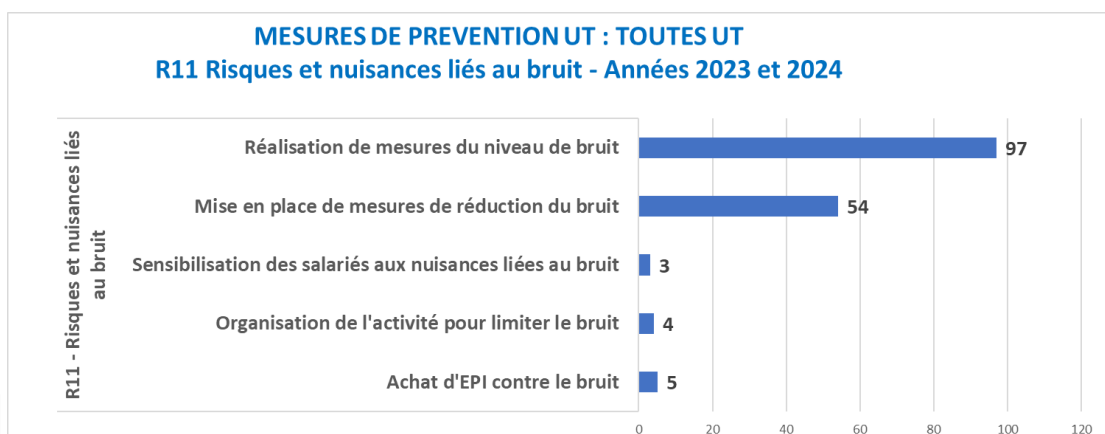
## Les mesures de prévention : zoom sur les risques et nuisances liés au bruit



Les salariés exposés à des appareils ou machines bruyantes disposent souvent des EPI adaptés pour se protéger. Il ne faut pas oublier l'informaticien qui parfois, lui aussi, peut être exposé au bruit.

En revanche, d'une façon plus globale, l'évaluation du bruit dans les espaces communs n'est pas réalisée dans un établissement sur deux. Cette absence d'évaluation ne favorise pas la mise en place de mesures visant à réduire le bruit.

Les établissements ont pris conscience de cela et une centaine d'établissements décide de s'engager dans une campagne de mesures. 54 ont identifié des mesures de réduction du bruit à mettre en place.





### **3 – Comment obtenir les statistiques par Unité de Travail dans G2P**



# Statistiques par Unité de Travail dans G2P

Pour aller plus loin dans l'analyse de vos risques professionnels

L'analyse des risques professionnels par Unité de travail s'effectue directement dans G2P :

<https://g2p-prevention.didacthem.com/>

Dans l'onglet



puis



Pour obtenir vos cartographies cliquez sur :

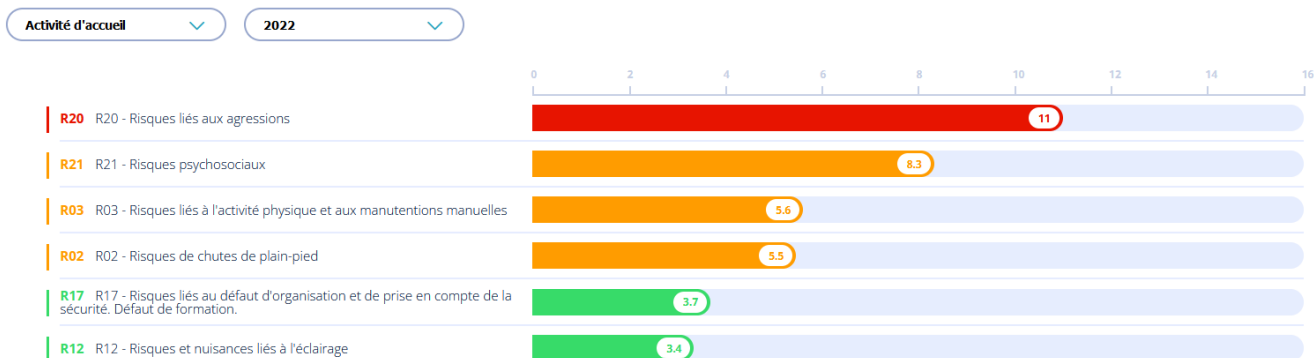
[Classement des risques](#)

A l'aide des menus déroulant vous pouvez sélectionner l'année et l'UT :

Toutes unités de travail

Toutes années

La cartographie des risques apparait juste en dessous.



# Statistiques par Unité de Travail dans G2P

Pour visualiser les mesures de prévention cliquez sur :

Suivi

A l'aide des menus déroulants vous pouvez filtrer par année, risque et UT :

Toutes années

Tous les risques

Toutes unités de travail

Les 5 premières mesures de prévention choisies apparaissent en dessous

2022

Tous les risques

Activité d'accompagnement

MESURE DE PRÉVENTION	FRÉQUENCE
Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure.	14
Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.	14
Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.	11
Echange systématique avec les salariés après une agression, pour leur apporter le soutien de l'établissement et les accompagner, si besoin, dans les démarches administratives, médicales et judiciaires qu'ils pourraient être amenés à engager.	9
Rédaction de protocoles de coordination et de gestion de crise décrivant le rôle de chacun, les personnes ou services à contacter et la conduite à tenir.	9

Un export de l'ensemble des mesures de prévention est possible en cliquant sur :

 **Télécharger**  
Toutes les actions